



Luxembourg, le 27 JAN. 2021

**Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec
le Parlement**

**Service Central de Législation
Luxembourg**

REÇU

Par Alff Christian , 14:40, 27/01/2021

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°3427 du 12 janvier 2021 de l'honorable député Monsieur André Bauler, concernant liaison du site du Häereberg au giratoire Fridhaff, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
**Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics**

Réponse de Monsieur François Bausch, Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, à la question parlementaire n° 3427 du 12 janvier 2021 de l'honorable Député Monsieur André Bauler concernant la liaison du site Häerebiërg au giratoire Fridhaff

Par sa question parlementaire, l'honorable député souhaite avoir des renseignements concernant la liaison du site du Häerebiërg (Caserne Grand-Duc Jean) au giratoire au lieu Fridhaff.

En ce qui concerne l'état actuel du projet susmentionné, mes services sont en train de finaliser le dossier de soumission. L'avant-projet afférent a été validé en date du 6 février 2017. La demande d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, conformément à la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, sera introduite ensemble avec le dossier de soumission.

Tandis que les études pour ce projet ont déjà été achevées pour la plus grande partie depuis un certain temps, le dossier de soumission n'a pas encore pu être présenté en raison des terrains nécessaires à sa construction, qui n'ont pas encore pu être acquis en leur intégralité. En cas d'absence d'un accord à l'amiable, la procédure d'expropriation pourra être entamée.

Dès que toutes les autorisations ont été délivrées et l'État est en possession de tous les terrains nécessaires, les travaux pourront être mis en soumission pour débiter le chantier en principe six mois plus tard. La durée des travaux est estimée à environ 18 mois.